

Règlement intérieur des établissements - Garderie du mercredi

Saint-Pierre, Les Remparts & Notre-Dame

Année scolaire 2022-2023

NOM : Prénom : Classe :

Etablir et respecter un règlement intérieur, c'est garantir le bon déroulement de la vie dans notre établissement et le bien-être de chacun en sollicitant l'adhésion de tous aux termes du projet de l'établissement.

Ce règlement a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'école et ainsi de favoriser son projet éducatif dans un climat de confiance et de travail. En tant qu'établissements catholiques d'enseignements sous contrat d'association avec l'Etat, nous sommes placés sous la tutelle de la Direction de l'enseignement Catholique du Diocèse de Lyon. Ainsi, nos écoles sont animées par l'esprit évangélique. Chaque famille accepte ce caractère propre et s'engage à respecter ce règlement.

Ainsi, nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Cette confiance est la clé de voûte de notre collaboration et de notre travail auprès de vos enfants. Vos enfants sont éduqués dans nos écoles donc vous êtes en pleine satisfaction de notre projet, nous vous en remercions.

Les mises à jour du règlement pourront être réalisées durant l'année par un avenant avec un délai contractuel de 8 jours pour observations. Passé ce délai, l'avenant est accepté.

1/ LES HORAIRES

Horaires de la garderie : les mercredis de 7h30 à 18h30

Accueil du matin se fera entre 7h30 et 8h30.

Les parents veillent à ce que les enfants arrivent à l'heure à l'école. Tout retard est noté dans le cahier de correspondance. En cas de force majeure motivant un retard prévu, l'enfant remet au plus tard la veille du jour fixé un justificatif à l'animatrice.

Fermeture du portail à **8h30** précises.

CANTINE : Le réfectoire est ouvert de 12h00 à 13h45.

- **Chacun mange proprement** en utilisant ses couverts et sa serviette.
- **La nourriture se respecte et ne se gaspille pas.** Tout peut se goûter...
- Les enfants sont polis avec le personnel de restauration, **respectent** son travail et **obéissent** (*Bonjour - Merci - Au revoir* sont toujours appréciés). Le repas ne débute que lorsque tous les enfants sont installés. Si l'enfant possède un PAI alimentaire, la famille doit OBLIGATOIREMENT fournir le repas.

Chacun est attentif à son voisin en le laissant manger à son rythme et tranquillement. Le temps du repas est un moment d'échange mais il reste calme (inutile de parler fort).

Des sanctions pourront avoir lieu en cas de non-respect de ces règles et de problèmes de comportement de l'élève en salle ou dans la cour,

Sortie du soir : entre 16h30 et 18h30

La sortie de la garderie se termine à 18h20 et l'école ferme ses portes à 18h30 précises. Après trois retards, l'enfant n'est pas repris à la garderie.

RESPECT DES CONSIGNES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Aucune personne de l'établissement n'est habilitée à donner des médicaments, même sur ordonnance.
Aucun médicament ne sera laissé dans un sac ou dans une poche d'élève.

Dans des cadres spécifiques (asthme, allergie...) un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place en concertation avec le médecin scolaire et l'équipe éducative.

En cas d'accident, l'équipe d'animation fait appel si nécessaire aux services d'urgence et la famille est prévenue immédiatement à la condition que les numéros transmis à l'école soient toujours valides. En cas d'incident bénin, vous serez prévenus par le biais du carnet de liaison.

Les enfants accueillis à l'école doivent être dans un état de santé et de propreté compatibles avec les exigences de scolarisation. (Un élève de petite section qui intègre l'établissement ne doit plus avoir besoin de couches).

Au regard de la loi, des exercices de sécurité sont obligatoires dans nos établissements : 1 exercice de sécurité incendie par trimestre et 2 exercices annuels de confinement ou fuite (PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté). Nous comptons sur la vigilance de tous (parents, enfants, enseignants) pour que la sécurité de nos établissements soit assurée.

Toute absence doit être signalée le matin même auprès de la responsable de ce temps d'accueil.

ND : 04-74-68-14-04 ou notredame@ogec-villefranche.fr

COMMUNICATION

Chaque parent peut correspondre avec le Chef d'établissement et les animatrices de son enfant via le carnet de correspondance.

Le cahier de liaison, le mail de l'école et le site internet sont les outils de communication principaux entre les enseignants et les parents. Il est aussi impératif de consulter régulièrement le site « Toute mon école » des écoles.

COMPORTEMENT DE L'ELEVE

La tenue vestimentaire doit être correcte dans son état de propreté et dans sa présentation. Sont interdits le maquillage, le vernis à ongles, les mèches, les cheveux teints. La liste des « extravagances » n'étant pas exhaustive, les enseignants peuvent intervenir lorsqu'ils considèrent que la tenue est en marge du projet éducatif de notre établissement catholique. Tous les vêtements susceptibles d'être enlevés doivent être marqués au nom de l'élève. Aucun vêtement ne doit être oublié dans la cour de récréation. Le stockage de ces vêtements est une gêne pour l'école.

Chaque fin de trimestre, les vêtements non récupérés seront donnés à une association catholique caritative.

COMPORTEMENT PENDANT LES ACTIVITES :

Pendant les activités chaque élève s'engage à :

- suivre les conseils donnés par les animatrices
- respecter le travail de ses camarades,
- travailler régulièrement et honnêtement,
- venir en aide à ses camarades,
- participer activement aux activités

COMPORTEMENT DANS LES BATIMENTS

- se déplacer en silence dans les couloirs et ne pas courir,
- ne pas rester dans les classes sans surveillance,
- ne pas se promener dans les couloirs de 12 h à 14h00 (temps du midi), et de 16h30 à 18h30.

PROPRETE DES LIEUX

Chaque élève est responsable de la place qu'il occupe et doit la laisser propre à chaque fois qu'il la quitte. Il ne doit pas écrire sur la table. Chewing-gums et sucettes sont interdits dans l'enceinte de l'école. Les goûters doivent être pris dans la cour et les papiers jetés dans la poubelle.

L'ECOLE CONCERNE CHAQUE PARENT

L'Etablissement Catholique associe pleinement chaque parent dans le projet éducatif qui l'anime. Le parent demeure le premier éducateur de son enfant ; il est, tout naturellement, le premier collaborateur des animatrices dans le plein épanouissement de l'enfant, dans la réussite de ses apprentissages, scolaires, personnels et humains.

Cette collaboration ne peut s'entendre que dans un climat de confiance mutuelle total entre les adultes. Or cette harmonie sera mise à mal à chaque fois que :

- En dehors de tout rendez-vous, un parent s'arrogera le droit de rentrer dans l'Etablissement scolaire.
- Il critiquera ou remettra en cause, devant l'enfant, l'autorité des animatrices.
- Il prétendra régler directement des conflits entre enfants.

SANCTIONS

En primaire, dans leur permis à points, les élèves ont signé leur propre règlement. Tout manquement et atteinte aux lois, à la morale, probité et aux règles du règlement intérieur expose l'élève à une sanction.

- Rappel à l'ordre oral puis écrit
- Avertissement écrit après maximum 3 rappels à l'ordre
- Travail supplémentaire
- Exclusion temporaire prononcée par le conseil de discipline
- Exclusion de l'étude ou de la cantine
- Exclusion définitive

Toute l'équipe éducative est habilitée à sanctionner.

SOIN A APPORTER AU MATERIEL ET EFFETS PERSONNELS

Les élèves et les adultes doivent prendre soin du matériel et des locaux laissés à leur disposition. Toute détérioration volontaire fera l'objet d'une sanction à proportion des dégâts causés. Tout matériel abîmé ou cassé volontairement devra être remboursé par les parents de l'élève en cause.

Les effets personnels des élèves sont sous la responsabilité des élèves, l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de quelque objet que ce soit.

RGPD

En conformité avec la législation, un système de filtrage des données est en place dans nos écoles. Ce système répond au RGPD (Règlement Général de la Protection des Données).

SIGNATURE des PARENTS ou du Responsable Légal :